## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 SEPTEMBRE 2019**

Sur convocation du 12 septembre 2019, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Bernard SEIGLE, Maire.

Bernard SEIGLE - Yves GUILLOTTE - Maryvonne BALDASSINI - Jacqueline CECCON - Jean BARDET - Christian BOCQUET - Marlène CHAFFARD - Olivier COUET - Isabelle JOYE - Gilbert LIENARD - Christiane MICHEL - Jacqueline PECORARO - Michel SOCQUET-CLERC - Valérie STEFANUTTI.

Pouvoirs: Stéphane GREVE à Yves GUILLOTTE.

Absents: Brigitte BARRET – Jean-François DEPOLLIER – Guy PHILIPPE – Gaëlle JACQUET.

Secrétaire de séance : Jean BARDET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 (DCM n° 19/44)

Monsieur Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, évoque et complète les demandes de subventions déjà attribuées lors de la séance du Conseil Municipal du 06 juin 2019, à savoir :

ASSOCIATIONS	2018	2019	Observations
AAPEI EPANOU	60€	60€	
ALISE (Soins palliatifs)	100€	100 €	
ALZHEIMER HAUTE SAVOIE	159€	161,70 €	1 617 habitants au
	(0.10 €/habitant)	(0.10 €/habitant)	01.01.2019
AMICALE DES ANCIENS	320€	320 €	
AMICALE DES POMPIERS	190 €	190 €	
ANCIENS AFN	165€	165 €	
APE	710 €	710 €	
ASSOCIATION DU SOURIRE	60€	60€	
CHEMINS FAISANT	500€	500 €	
CLUB LOISIRS	1 340 €	1 340 €	
COMITE DES FETES	660 €	660 €	
COOP. SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 260€	2 988 € (18€/élève)	
	(18 €/élève		Prévision rentrée 2019 : 166 élèves
	maternelle)		
	1 692 € (18€/élève		
	élémentaire)		
DDEN	100€	100€	
	(50 €/école)		
ECOLE A L'HOPITAL	60€	60 €	
FOYER COLLEGE SYLLINGY	248 €	248 €	(4 €/élèves) 62 collégiens
	(4 €/élèves)	(4 €/élèves)	
LA BANQUE ALIMENTAIRE	159 €	161,70 €	0,10 €/habitant
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	100 €	100 €	
MERCREDIS DU SKI	234 € (9€/adhérents)	153 €	17 adhérents
SSIAD ADMR	100€	100 €	
COMITE DES ELEVEURS FOIRE DE LA	114 €	114 €	
BATHIE	114 €	-	
COOP. SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 007 €	2 040 €	Prévision rentrée 2019 :
→ activité piscine	(26,50€/élèves)	(26,50€/élève et reliquat	40 élèves
,		2018 de 980 €)	
AMIS DE LA FETE DE LA GASTRONOMIE	60 €	60 €	
COMITE DEPARTEMENTAL FEMININ DE	60 €	60€	
DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN			
Solde pour subventions non attribuées	602 €	548,60 €	
TOTAL	9 900 €	11 000 €	

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter ces propositions.

#### II. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (DCM n° 19/45)

Monsieur Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois de la Commune (réorganisation des services périscolaires),

Il est proposé au conseil municipal :

#### - de créer :

- l'emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier) de Coordonnateur périscolaire du service scolaire/enfance (filière animation, catégories C et B, cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des animateurs territoriaux),
- d'autoriser Monsieur le Maire à pourvoir cet emploi, via le recrutement d'un fonctionnaire. À défaut, il pourra être pourvu temporairement par un agent contractuel de droit public, dans l'attente du recrutement dudit fonctionnaire,
- de préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter ces propositions,
- DECIDE de modifier le tableau des emplois (ci-annexé).

#### III. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (DCM n° 19/46)

Monsieur Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-6 et L 2331-4,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière,

#### Il est proposé au Conseil Municipal de :

- FIXER les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 comme suit :
  - Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, etc) par année civile : 150 €
  - Distributeur de marchandises au mètre carré par année civile : 20 €
- DIRE qu'une franchise de 6 mois sera appliquée pour toute création d'une activité ambulante afin de permettre le développement de celle-ci.
- L'INSCRIRE dans le cadre d'une convention (ci-annexée),
- DECIDER:
  - Que la redevance sera indexée chaque année le 1<sup>er</sup> janvier selon l'indice des loyers commerciaux du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année antérieure,
  - Que la redevance s'applique aux autorisations de voirie accordées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, qu'elle sera proratisée selon le nombre de mois d'utilisation, tout mois utilisé étant entièrement dû,
  - Que la redevance est payable d'avance et annuellement, et que le non-paiement peut entraîner le retrait de l'autorisation.
  - Que l'autorisation de voirie est associée à l'entreprise utilisatrice repérée avec son numéro SIREN.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter ces propositions.

Arrivée de Mme Valérie STEFANUTTI à 19h30.

# IV. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES DE DESSERTE EN EAUX USEES, DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET DE TRAVAUX DE VOIRIE AUX LIEUX-DITS LES PARENTS ET LE MEGEVANDS – TRANCHES 2 ET 3 (DCM n° 19/47)

- M. Yves GÜILLOTTE, Maire-adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux pour la desserte en eaux usées, le renforcement du réseau de distribution d'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et les travaux de voirie aux lieux-dits Les Parents et Les Mégevands (Tranches 2 et 3) il est possible de créer un groupement de commandes publiques avec :
- le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), maître d'ouvrage du lot technique « Eaux Usées »,
- le Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU), maître d'ouvrage du lot technique « Réseau d'eau potable »,
- Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage du lot technique « Réseaux Secs »,
- la commune de Choisy, maître d'ouvrage du lot technique « Voirie ».

La partie Voirie a pour objet principalement :

- La mise à la cote de 21 grilles d'eaux pluviales existantes,
- La fourniture et la pose de 30 regards d'eaux pluviales 500 x 500 mm à grille fonte,
- La fourniture et la pose de collecteurs d'eaux pluviales en béton armé de 300 mm de diamètre nominal sur une longueur de 176 mètres,
- La fourniture et la pose de collecteurs d'eaux pluviales en PVC de 200 mm de diamètre nominal sur une longueur de 76 mètres,
- la mise en œuvre au finisseur de 649 tonnes de béton bitumeux semi-grenu,
- la mise en œuvre à la main de 117 tonnes de béton bitumeux semi-grenu,
- l'engazonnement de 1 171 m<sup>2</sup> d'accotement.

L'estimation des travaux s'élève à 112 299,70 € HT environ soit 134 759,64 € TTC environ.

La convention définitive sera rédigée pour la réunion de bureau du Sila du 30 septembre 2019 et reprend les termes du projet de convention ci-annexé et intégrant la commune de Choisy par le rajout du paragraphe ci-dessus concernant le lot technique « Voirie ».

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver le projet d'une convention de groupement de commandes relative aux travaux pour la desserte en eaux usées, le renforcement du réseau de distribution d'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et les travaux de voirie aux lieux-dits Les Parents et Les Mégevands (Tranches 2 et 3),
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **DECIDE** de prévoir les crédits nécessaires.

## V. <u>NOTIFICATION DU MARCHE PUBLIC D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SECTEUR HAMEAU DE ROULLIN-ROUTE DE VERY</u> (DCM n° 19/48)

M. Yves GUILLOTTE, Maire-adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que

Vu le nouveau Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 07 août 2019,

Vu la réunion de la Commission des Appels d'Offres du 10 septembre 2019,

Vu le rapport d'analyse des cinq offres reçues avec notation du 12 septembre 2019,

Considérant que le marché peut être attribué,

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir la société SARL RTP ROBERT sise à CHOISY (Haute-Savoie) pour un montant de 99 023,50 € HT (quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-trois euros et cinquante cents hors taxes) soit 118 828,20 € TTC (cent dix-huit mille huit cent vingt-huit euros et vingt cents toutes charges comprises),
- DECIDE d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

# VI. MARCHE D'ETUDES ET D'ASSISTANCE EN VUE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT N°1 (DCM n° 19/49)

M. Bernard SEIGLE informe les membres du Conseil Municipal que

Vu l'acte d'engagement du 22 février 2016 concernant un marché d'études et d'assistance en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Choisy avec la SARL ESPACES ET MUTATIONS,

Vu le nouveau Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter le contrat initialement prévu en augmentant le nombre forfaitaire de réunions de travail et des OAP ainsi que la rédaction d'un pré-dossier CDNPS pour la zone 1Aux, la commune confie à l'urbaniste, ci-dessus référencé, une mission d'assistance complémentaire afin de mener à bien sa procédure de révision de son PLU.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir le coût de la mission d'assistance complémentaire à 4 500,00 € HT (quatre mille cinq cents euros et zéro cent hors taxe) soit 5 400,00 € TTC (cinq mille quatre cents euros et zéro cent toutes charges comprises),
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### VII. DIVERS

#### Remerciements des associations suite à versement des subventions 2019 :

- L'Association l'Ecole à l'Hôpital d'Annecy ;
- Les anciens d'AFN section de Choisy ;
- L'amicale des Anciens de Choisy;
- L'association Chemin Faisant

- Point sur les travaux par M. Yves GUILLOTTE, Maire-Adjoint :

   Chemin des Bourgeois fin des travaux du SILA en partie haute. La partie basse sera finie suivant contrôles du SILA,

   Chemin des Mégevands lancement par le SILA des tranches 2 et 3 durant le dernier trimestre 2019,

   Auberge Communale : le bâtiment est sorti de terre.

Point sur le jardin communal par Mme Jacqueline CECCON, Maire-Adjoint :

- L'aménagement continue et les bénévoles demeurent actifs (journée de l'Environnement par exemple).

Fin de la séance : 20h30.